



MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Féchy, le 12 juillet 2016

Séance du Conseil général du 19 septembre 2017

Préavis n° 6/2017 concernant l'arrêté d'imposition 2018

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous soumet l'arrêté d'imposition pour 2018 sur le même modèle que 2017 et vous propose de reconduire l'impôt communal à 64% de l'impôt cantonal de base.

Au vu des bons résultats de l'année comptable 2016, la Municipalité ne juge pas opportun d'augmenter le taux de l'impôt communal.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Féchy

- vu le préavis municipal n° 6/2017
- entendu le rapport de la COGEFIN
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel que présenté

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la Secrétaire


Andreas Meyer


Katyla Labhard

